

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20250318-2025-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025

Publication : 24/03/2025



LA SOUTERRAINE

ENGAGÉE PAR NATURE

Vu pour être
annexé à la délibération
n° 2025-01 en date du 18/03/2025
La SOUTERRAINE le 19/03/2025
le Maire.



E. LÉJEUNE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2025

PREAMBULE

LES ELEMENTS DE CONTEXTE

- Transitions
- Environnement macroéconomique
- Eléments de la Loi Spéciale 2025

ANALYSE RETROSPECTIVE

Les ressources et dépenses de la collectivité

Les ressources de fonctionnement

- Le FCTVA
- La DGF
- La fiscalité communale
- Les produits du domaine
- Les revenus des immeubles

Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général
- Les charges de personnel
- Les autres dépenses

L'état des lieux des finances communales

- Les indicateurs de gestion financière 2018-2024 : les Epargnes
- Le financement de l'investissement
- Les principaux programmes structurants ou gros achats réalisés ou engagés
- La Dette
- Les résultats anticipés des Comptes Financiers Uniques 2024

ORIENTATIONS POUR 2025

Fonctionnement

- Prospectives 2025-2029 des produits de fonctionnement
- Prospectives 2025-2029 des charges de fonctionnement

Investissement

- Les projets
- Les ressources

Prospectives : budgets synthétiques 2025

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et, plus généralement, aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat dans une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote.

Ce débat doit en effet permettre au Conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2025 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population sostranienne, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique, aux orientations définies par le Gouvernement dans la loi de finances 2025 votée le 6 février 2025 et la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal.

Eléments de contextes

Extrait de la « note de Conjoncture » publiée en septembre 2024 par la direction des Etudes de la Banque Postale.

Environnement macroéconomique

L'économie française a enregistré une croissance proche de son potentiel de moyen terme sur la première moitié de 2024 (environ 1 % en moyenne en rythme annualisé). Toutefois, la demande intérieure est restée faible. La consommation a globalement été atone au 1^{er} semestre, même si les dépenses de services ont été soutenues. Le pouvoir d'achat ayant crû significativement, le taux d'épargne se situe au 2^{ème} trimestre bien au-dessus de fin 2023 (17,9 % contre 17,1 %) ce qui recouvre une nette hausse du taux d'épargne financière. L'investissement des entreprises recule pour le 3^{ème} trimestre consécutif, et celui des ménages (en logement) est en net repli. En revanche, les exportations sont plus dynamiques ; au total, la croissance du PIB pourrait légèrement dépasser 1 % grâce à un effet Jeux Olympiques, qui interviendrait au 3^{ème} trimestre. Au cours de la première partie de l'année, l'économie française a continué à créer des emplois mais à un rythme ralenti. Cela se traduit par la réapparition de gains de productivité, certes encore modeste à ce stade. Un point positif est que le taux de chômage demeure bas (7,3 % à mi-année), au regard de son historique des trente dernières années. C'est d'ailleurs un dénominateur commun à de nombreux pays européens, reflétant une moindre arrivée sur le marché du travail en raison des évolutions démographiques marquées par le vieillissement. Par ailleurs, les pressions inflationnistes se sont nettement détendues. En août, l'inflation française mesurée sur un an est

revenue sous la barre des 2 %. Les prix des services, reflétant les hausses de salaires, affichent encore une progression élevée mais cette dernière devrait se tempérer avec la modération salariale à venir, dans le sillage de la normalisation de l'inflation. Sur les marchés financiers, le rendement de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) s'est tendu avec l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, l'écart avec le taux allemand passant de 50 points de base à un peu plus de 70 points de base pendant l'été. Dans un environnement mondial caractérisé par une baisse des taux longs, en lien avec l'anticipation de baisse du taux directeur outre-Atlantique, le taux français à 10 ans a néanmoins légèrement baissé par rapport à son niveau d'avant la dissolution (2,83 % le 17 septembre, à comparer à 3,11 % le 7 juin).

Environnement micro économique :

Les dépenses de fonctionnement des communes devraient enregistrer une croissance encore soutenue de 4,4 % (après 4,9 %) principalement sous l'effet d'une masse salariale qui absorberait notamment les différentes revalorisations salariales en année pleine. Les recettes de fonctionnement en revanche ralentiraient fortement (+ 2,5 %), les recettes fiscales supportant une revalorisation des bases plus faible qu'en 2023, une baisse des droits de mutation à titre onéreux et un produit de TVA peu évolutif. En conséquence, l'épargne reculerait de 7,8 % ; elle permettrait cependant de financer des investissements en progression de 8,3 % dans la lignée des trois dernières années. Mais les subventions reçues et la hausse des emprunts (+ 10,0 %) ne suffisant pas, les communes devraient pour compléter le financement prélever sur leur fonds de roulement à hauteur de 2,2 milliards d'euros, soit un niveau comparable à ce que l'on a pu observer en 2013 (- 1,5 milliard d'euros).

LA LOI SPECIALE du 20 décembre 2024

Elle a permis d'assurer la continuité de l'action publique, le fonctionnement des services publics.

Elle autorise :

- Le gouvernement à percevoir les impôts existants
- L'Etat et les organismes de sécurité sociale à emprunter pour les financements des services publics et de la sécurité sociale.

Le décret du 30 décembre 2024 ouvre les services votés, soit le minimum de crédits jugés indispensables pour poursuivre l'exécution des services publics dans les conditions approuvées l'année précédente par le Parlement.

ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2025

- **Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement programmée dans la loi des finances publiques 2023-2027**

	2023	2024	2025	2026	2027
%	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

Il n'y aura pas de contraintes spécifiques pour pénaliser les collectivités qui ne respecteraient pas les objectifs fixés.

Les collectivités vont contribuer à l'effort financier à hauteur de 5 Mds€ .

Redistribution des concours de l'Etat : augmentation de 150 millions de la DGF

- **La dotation forfaitaire** est stable ; elle est indexée sur l'évolution démographique ; néanmoins, elle abondera les dotations de Solidarités ;
- **La Dotation de solidarité rurale (DSR) Bourg Centre** augmente de 140 M € ; elle est financée par un prélèvement sur la dotation forfaitaire ;
Les modes de calcul sont modifiés ; prise en compte de la moyenne triennale du revenu par habitant ;
- **La Dotation de Solidarité rurale Péréquation ;**
- **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** est stable.

- **Adoptions diverses**

- **DILICO** : Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des 2 099 collectivités territoriales listées dans la loi de finances 2025, pendant 3 ans afin de participer, à hauteur d'un milliard d'euros, au redressement des comptes.
- **FCTVA** : Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée n'est pas modifié, le taux de remboursement reste à 16,404 %
- **CNRACL** : Hausse des cotisations CNRACL de 3 points pendant 4 ans
 - Taux à 31,65 % en 2024
 - 01/01/2025 de 34,65 %.
 - 01/01/2026 de 37,65 %
 - 01/01/2027 de 40,65 %
 - 01/01/2028 de 43,65 %
- **URSSAF** : le taux des cotisations patronales maladie est augmenté de 1 point ; le taux est de 9,88 %.

- **Dotations d'investissement (en M€)**

Les dotations d'investissement sont modifiées.

- DETR		Les montants sont stables
- DSIL		Les montants sont diminués
- Fonds Verts	150	Les montants sont en baisse
- Fonds territorial Climat	200	Néanmoins un nouveau fonds est créé

- **Mesures fiscales**

- Base imposition : revalorisation des bases cadastrales de 1,7 %.

- **Mesures diverses**

- Généralisation du Compte financier unique (CFU) en 2025 ; fusion du compte administratif et du compte de gestion.

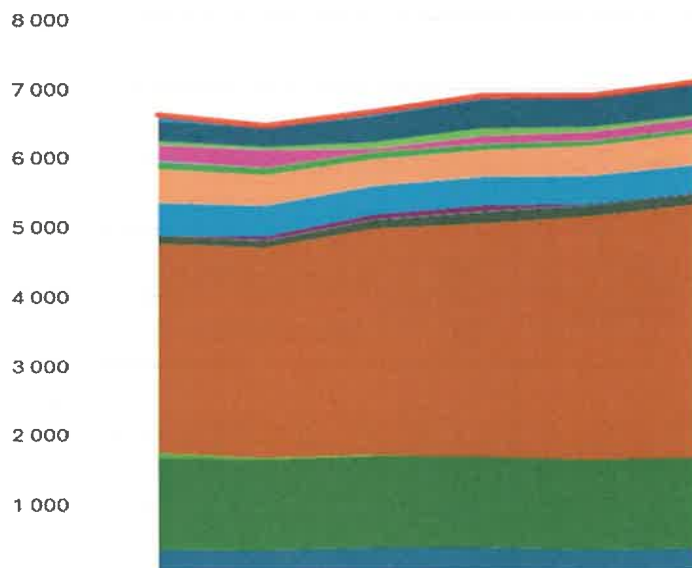
Analyse rétrospective

LES RESSOURCES ET DEPENSES DE LA COLLECTIVITE

1) Les ressources de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 2,75 % par rapport à 2023. Si on enlève l'augmentation due à la hausse du taux de la base imposable, on constate une quasi-stabilité des recettes.

Evolution recettes réelles de fonctionnement



	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFUA 2024
provisions débloquées						
dont ventes	27	1	14	24		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (dons, cessions, remb assurance...)	76	22	44	46	-	2
PRODUITS FINANCIERS	-					
75 Autres produits de gestion	288	291	370	416	463	473
74 autres	59	47	109	118	71	46
74835 compensation exonération TH (état)	229	251	35	111	120	138
744 FCTVA	7	3	8	4	4	6
74127 DNP dotation nationale de péréquation	99	101	91	82	74	66
74121 DSR dotation de solidarité rurale	497	441	386	388	428	458
7411 DGF	462	445	429	407	406	401
731 Autres	2	61	62	88	15	14
73154 droits de place	9	6	12	13	16	21
73123 taxes additionnelles droits de mutation	106	97	118	164	147	138
73111 fiscalité taxe habitation + taxe foncière	3 022	3 039	3 263	3 359	3 517	3 657
pour info solde FPIC	78	17	23	- 5	- 5	- 9
73211 attribution de compensation	1 310	1 310	1 310	1 310	1 310	1 310
70 Produits des services	371	352	400	400	347	384
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 642	6 484	6 674	6 901	6 913	7 105

A) Le Fonds de Compensation de la T.V.A.

Remboursement sur le fonctionnement

Depuis la loi de finances de 2016, le remboursement de la TVA est également effectué sur certaines dépenses de fonctionnement relatives aux bâtiments publics et aux travaux sur la voirie. Très peu de dépenses sont éligibles.

FCTVA	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFUA 2024
MONTANT en milliers d'€	9	7	3	8	4	4	6

B) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

EXERCICES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFUA 2024
Total dotations	1 030	1 058	988	906	877	908	925
Dotation de base DGF	472	461	445	429	407	406	401
Dotation de solidarité rurale	475	616	441	386	388	428	458
<i>Dont : DSR Bourg Centre</i>		337	328	322	325	354	377
<i>DSR péréquation</i>		69	67	64	63	74	81
<i>DSR cible</i>		90	45	0	0	0	0
Dotation nationale de péréquation	83	99	101	91	82	74	66

C) La fiscalité communale

	2018	2019	2020	2021	2022	CFU 2023	CFUA 2024
731 Fiscalité locale	3 058	3 139	3 207	3 455	3 624	3 695	3830
73111 fiscalité taxe foncière + taxe habitation résidences secondaires	2 921	3 022	3 039	3 263	3 359	3 517	3 657
73123 taxes additionnelles droits de mutation	117	106	97	118	164	147	138
73154 Droits de place	10	9	6	12	13	16	21
Autres	10	2	65	62	88	15	14

	2018	2019	2020	2021	2022	CFU 2023	CFUA 2024
73 Impôts et taxes	1 833	1 388	1 327	1 333	1 305	1 305	1301
73211 attributions de compensation	1 310	1 310	1 310	1 310	1 310	1 310	1 310
73223 FPIC receveur	73	78	75	77	75	72	69
014/739223 FPIC donneur			-57	-54	-79	-77	-78

- Les impôts locaux

Les impositions directes sont constituées de :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe foncière sur les propriétés non-bâties,
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La taxe d'habitation sur les maisons principales est compensée par l'Etat à l'euro prêt (taux de référence 2017).

Au cours de ces 7 exercices, l'équipe municipale a tenu compte de la situation sociale, économique difficile, elle a respecté son engagement auprès des citoyens et n'a donc pas augmenté les taux d'imposition depuis 2008 ; en 2023 la municipalité a baissé ses taux. Les taux n'ont pas été modifiés en 2024.

Taux appliqués	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFUA 2024
THRS	15.91	15.91	15.91	15.91	15.91	15,57	15,57
TFB	23.52	23.52	23.52	23.52	23.52	22,52	22,52
TFNB	77.43	77.43	77.43	77.43	77.43	75,76	75,76

Contributions Fiscales	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Contributions Fiscales	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFUA 2024
Taxe d'Habitation	1 165 221	1 193 234	1 211 859	TH résidence secondaire	129 856	123 918	163 982	15 2748
Taxe Foncière Bâtie	1 662 121	1 698 615	1 739 472	Taxe Foncière Bâtie + ancienne TH	3 033 214	3 146 973	3 262 362	3 409 802
Taxe Foncière non bâtie	81 990	83 393	84 715	Taxe Foncière non bâtie	83 702	87 353	90 980	94 580
TOTAL	2 909 332	2 975 242	3 036 046	TOTAL	3 336 770	3 358 244	3 517 324	3 657 130

L'augmentation des contributions fiscales est due à la revalorisation des bases d'un taux de 3,90 % inscrit dans la loi de finances 2024.

- Les droits de mutations

Les droits d'enregistrement (ou de mutation) s'appliquent à la quasi-totalité des mutations à titre onéreux portant sur les biens immobiliers (ventes d'immeubles situés sur le territoire communal).

Le marché de l'immobilier, en plein essor en 2022 sur le territoire, se stabilise en légère baisse.

Droits de Mutation	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFUA 2024
Montants perçus	117 239	105 735	97 278	97 000	164 025	146 558	137 773

D) Les produits du domaine

Il s'agit principalement des produits des redevances d'occupation du domaine public, des recettes du cinéma, les cantines, les locations des gymnases à la cité scolaire, les remboursements de charges de la Maison de l'Emploi et de la Formation, les concessions des cimetières. Pour rappel, la commune n'a plus de recette d'urbanisme depuis 2023.

Produits du domaine chapitre 70	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFUA 2024
Montants perçus	364 757	371 122	354 066	373 451	399 094	347 057	383 631

E) Les revenus des immeubles

Il s'agit des revenus liés aux immeubles de la commune : loyers de la MEF, loyer des logements, location de salles. Les locaux du 8 place Emile Parrain sont occupés depuis le mois de novembre. La commune loue également un local au 4 rue Saint Jacques depuis le mois de novembre.

Revenus des immeubles chapitre 75	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFUA 2024
Montants perçus	295 463	288 059	291 470	369 721	416 540	462 930	473 409

2) Les Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6,21 % entre 2023 et 2024. Ce sont les charges générales (+12,07 %) qui ont impacté fortement cette hausse. Les charges salariales sont maîtrisées avec une hausse de 3,17 %.

La dépense réelle de fonctionnement par habitant pour la Commune est de 1 312 € pour l'année 2024 sur CFU anticipé. Elle est de 1 163 € en 2023 (sources DGFIP) pour une ville de même strate que La Souterraine.

Evolution dépenses réelles de fonctionnement

7 000

6 000

5 000

4 000

3 000

2 000

1 000



	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFUA 2024
autres 106 99 36	55	11	18	72	17	8
droits utilisations (logiciels)					37	40
subventions aux commerces - - -	3	50	28	38	49	45
subventions aux associations 301 293 283	261	238	235	252	257	283
CCAS 183 195 200	200	200	200	170	155	150
caisse des écoles 19 33 15	22	23	20	30	31	20
voirie rurale compétence Evolis 60	31	58	54	42	27	71
service incendie 182 186 184	189	192	192	192	200	209
Indemnités élus (6531... 65372) 143 147 148	153	143	141	145	148	150
012 Personnel 3 097 2 983 2 849	2 974	3 035	3 230	3 349	3 475	3 585
011 charges à caractère général 1 656 1 491 1 329	1 384	1 272	1 468	1 592	1 847	2 070
DEPENSES DE GESTION 5 770 5 490 5 161	5 328	5 278	5 620	5 881	6 243	6 631

1

¹ La subvention versée à la Maison de l'emploi et la Formation de 33 k est comptabilisée depuis 2024 sur l'article des subventions (283 K)

Point sur quelques éléments témoins de nos choix de dépenses de fonctionnement :

a) La Souterraine une cité citoyenne

- Des réunions de quartiers ont été organisées en 2024 ; chaque quartier a des représentants ;
- Intramuros : un outil de communication au service des associations pour présenter les évènements sur le territoire ;
- Jumelage avec Filderstadt depuis 50 ans intergénérationnel (conseil municipal des enfants, Conseil municipal, Comité de jumelage, associations, citoyens) ;
- Opération de revitalisation centre bourg : un travail est mené pour favoriser l'installation de nouveaux commerçants ;
- 4 écoles sont au service des plus jeunes citoyens : 22 agents ;
- Accueil des nouveaux arrivants ;
- Protection des bâtiments et des matériels communaux ;
- Préservation des milieux naturels ;
- Sensibilisation des élèves et des citoyens à la biodiversité ;
- Eclairage public ; politique d'économie d'énergie.

b) La Souterraine une cité solidaire

- La commune a contribué à la vie associative comme chaque année à hauteur de 249 480 € de subventions ;
- Aide à l'installation de nouveaux commerces pour 45 231,50 € de subventions d'aide aux loyers ; la Commune adhère à Village Etage pour la somme de 7 732,50 € ;
- France services ;
- CCAS 150 000 € ; repas de l'amitié et salon des séniors
- Caisse des Ecole 20 000 € ;
- Ukraine : accueil étudiant en architecture de Dnipro ;
- Le Service PASS au service des associations comprend 5 personnes. Ce service permet notamment aux associations de bénéficier de locaux et de matériels pour organiser des évènements sur le territoire.

c) La Souterraine une cité attractive

- Micro-folie : un outil au service de la culture ouvert à tous ; cet outil est gratuit. Différents publics y sont accueillis : Cité Scolaire, écoles, Centre Hospitalier, EPHAD ;
- Cinéma : une salle qui offre une programmation de qualité et variée avec des tarifs modérés ;
- Aménagement de la cité par une nouvelle politique des espaces verts en lien avec la préservation de l'eau et de la biodiversité ;
- Valorisation du patrimoine et de la cité : entretien quotidien de la voirie, des bâtiments, les fouilles archéologiques, la Fresque de Bridiers, rénovation du lavoir...

d) La Souterraine une cité dynamique

- La commune a organisé avec le Comité National Limousin le concours national 2024 pour la race Limousine ;
- Le marché tous les samedis matin ;
- Les marchés d'été ;
- Le Marché de Noël.

- Evènements sportifs : Gymnastique au sol, GRS, Vélo, championnat de France UNSS basket...

Les charges à caractère général 011

- Point sur l'énergie et les fluides
 - o Chiffres en euros

	info 2023 prix	consommation MWh	Consommation ANNEE 2024 prix	v prix	consommation MWh
Article 60618 gaz					
TOTAL BUDGETS			320 000,00 €		
ENGAGE PAYE	289 704,52 €	1 811	303 359,03 €	4,71%	1 616
Article 60612 électricité					
TOTAL BUDGETS			350 000,00 €		
ELECTRICITE	316 342,04 €	1 035			1 114
lot 4 total energie	140 205,81 €		281 702,75 €		831
lot 1 et 2 EDF	176 136,23 €	766			
dont Eclairage public pour info	72 282,68 €	269	67 061,00 €		283
ENGAGE PAYE	316 342,04 €		348 763,75 €	10,25%	
Article 60621 fioul chauffage					
TOTAL BUDGETS			10 000,00 €		litres
ENGAGE PAYE fioul	25 895,75 €	19 863	7 538,92 €	-70,89%	6 501
Article 60613 PLAQUETTES BOIS					
TOTAL BUDGETS			25 000,00 €		
ENGAGE PAYE plaquette bois	7 571,19 €	210 m ³	19 784,76 €		480 m ³
Article 60622 carburants véhicules					
TOTAL BUDGETS			55 000,00 €		
ENGAGE PAYE	51 529,67 €	31 206 litres	55 412,74 €		35 563 litres

Les charges énergétiques restent élevées.

Malgré la baisse des consommations de gaz, la facture augmente de 4,71 %.

Les consommations électriques sont en hausse ; cela est dû au temps pluvieux qui a nécessité la remise en route du chauffage dans les bâtiments plus tôt que pour l'hiver 2023.

L'éclairage public est allumé sur une amplitude horaire supérieure à 2023.

A noter que la nouvelle chaufferie pour les locaux mairie, salle des fêtes, ancienne mairie et le bâtiment 8 place Emile Parrain consomme pour moins de 20 000 € de plaquettes bois par an au lieu de 53 000 € de fioul pour l'ancienne chaufferie.

Les charges de personnel 012

Mesures ayant impacté le budget Charges de personnel

À compter du 1^{er} janvier 2024, 5 points ont été ajoutés à tous les indices majorés en application du décret n°2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

Hausse du SMIC de 2 % au 1^{er} novembre 2024, ramenant l'indice minimum de rémunération dans la fonction publique au niveau du SMIC.

Effets du Glissement Vieillesse Technicité.

Versement de la prime exceptionnelle Pouvoir d'achat (décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale)

Augmentation de 1 % de la part patronale CNRACL mais diminution de 1 % sur les cotisations patronales Urssaf.

Pas de reconduction de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat).

Diminution des garanties du contrat d'assurances statutaires réduisant considérablement la prime d'assurance.

Mouvements de personnel

Au 1^{er} janvier 2024, la collectivité compte 71,04 ETP d'agents permanents fonctionnaires + 3,23 ETP contractuels sur emplois permanents dont 1 remplaçant d'agent indisponible

Au 31 décembre 2024 la collectivité compte 73,54 ETP d'agents permanents fonctionnaires + 5,66 ETP contractuels sur emplois permanents dont 2,66 remplaçants d'agents indisponibles.

2 départs en retraite.

1 départ pour donner suite à longue maladie.

3 départs par mutation dans une autre collectivité. Les agents ont été remplacés sans période de tuilage et avec une période de vacance du poste.

1 départ en disponibilité portant le nombre d'agents en disponibilité à 4.

Pérennisation du poste au Micro Fab-Lab.

Pérennisation du poste d'aide de cuisine mis à disposition de la cité scolaire pour la préparation des repas des écoles.

0,5 ETP en plus pour le service comptabilité finances.

Fin de la prise en charge de la rémunération des AESH sur le temps cantine à compter de la rentrée de septembre 2024.

	013 atténuations de charges				Charges		Dépenses réelles de personnel
	Total remboursé	Dont emplois aidés	Dont décharges syndicales et mise à disposition	Remboursement maladie	Dont Assurance statutaire	Charges de personnel 012	
2018	120 148	24 316	7 527	88 305	88 596	3 160 317	3 040 169
2019	92 000	15 000	9 657	67 343	91 207	3 073 994	2 981 994
2020	144 523	18 826	11 386	114 311	86 233	3 179 762	3 035 239
2021	88 000	13 300	12 445	62 255	114 585	3 333 000	3 245 000
2022	139 057	35 879	7 670	95 507	113 186	3 487 925	3 348 868
2023	136 650	433	6 864	129 353	128 143	3 611 506	3 470 809
2024	85 968	0	6 395	79 573	13 425	3 671 102	3 585 134

Les remboursements maladies sont en baisse puisque la commune s'auto assure pour la maladie ordinaire ; les remboursements 2024 correspondent aux dossiers démarrés avant le 1^{er} janvier 2024, aux dossiers concernant la maladie professionnelle et aux dossiers concernant les accidents de travail qui sont assurés par un assureur.

Les remboursements vont continuer à diminuer puisqu'un agent en congé longue maladie est retraité depuis août 2024, deux agents ont repris à temps plein en 2024.

Les autres charges

Il s'agit essentiellement du chapitre 65 où l'on trouve notamment les indemnités des élus, les contributions obligatoires comme le contingent incendie, le CCAS ainsi que les subventions aux associations.

On retrouve ici les politiques sociales que mène la municipalité avec la caisse des écoles qui permet de prendre en charge des gratuités cantines, qui permet aux enfants de partir en classe de découverte une fois dans leur scolarité élémentaire, les subventions aux associations (249 480 €), les aides aux loyers des nouveaux commerces (45 231,50 €), l'aide à la MEF qui a changé d'article avec la M57 et qui est comptabilisée pour 33 500 € avec les subventions aux associations.

ETAT DES LIEUX DES FINANCES

Le budget primitif 2025 sera élaboré en tenant compte des résultats anticipés du compte administratif 2024.

1) Les indicateurs de gestion financière 2019-2024

Vocabulaire :

EPARGNE DE GESTION

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement sans les intérêts de la dette.

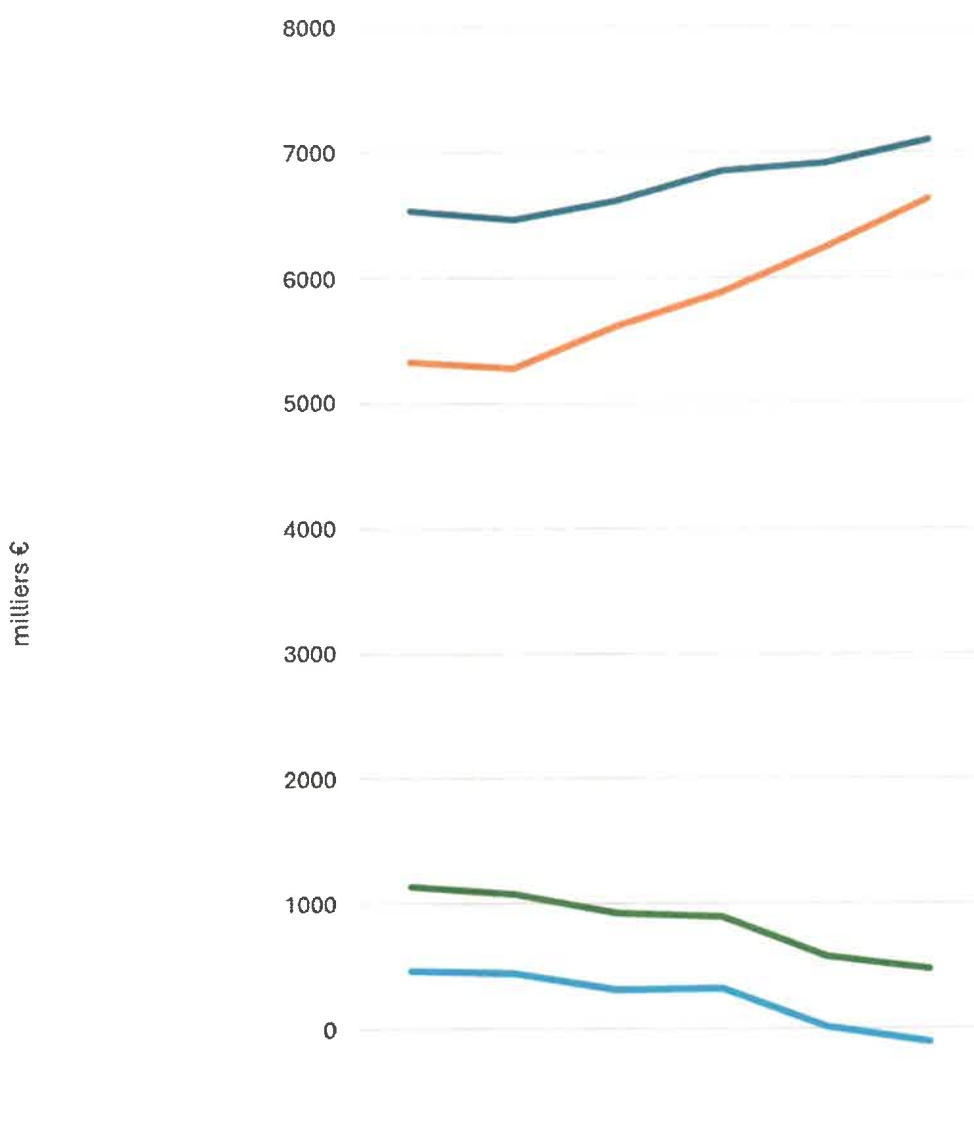
EPARGNE BRUTE

L'épargne brute est constituée l'épargne de gestion sans les dépenses et recettes exceptionnelles (chapitre 67 et 77) et des provisions (chapitre 68 et 78).

EPARGNE NETTE :

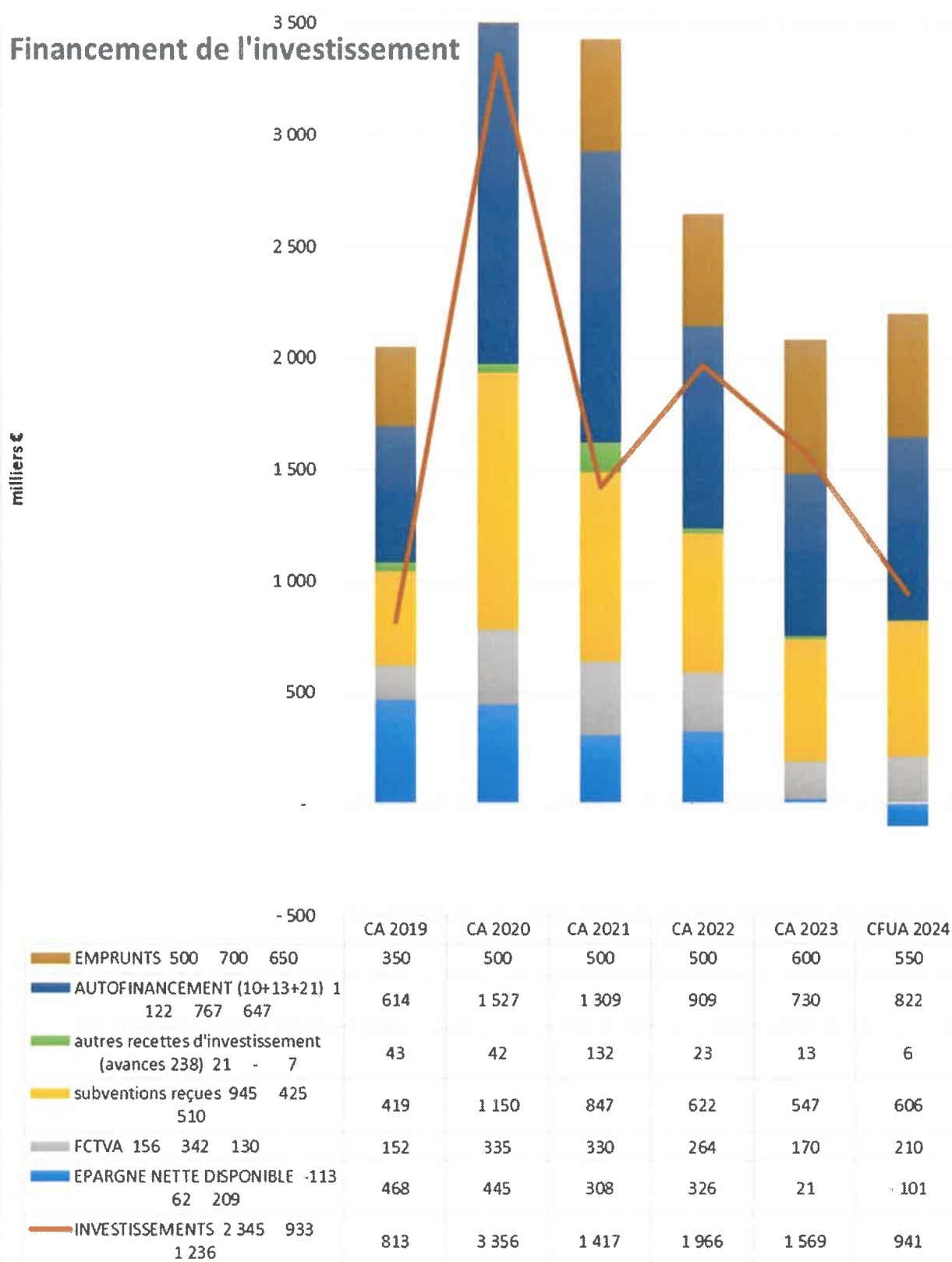
L'épargne nette est constituée de l'épargne brute moins le remboursement du capital.

Evolution des épargnes : gestion, brute, nette



	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024
RECETTES DE GESTION 6805 6705 6211	6539	6461	6616	6855	6913	7103
DEPENSES DE GESTION 5770 5490 5161	5328	5278	5620	5881	6243	6631
EPARGNE BRUTE 793 988 1075	1145	1078	928	899	575	472
EPARGNE NETTE DISPONIBLE -113 62 209	468	445	308	326	21	-101

2) Le financement de l'investissement



Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement de 2024 ont été engagées à 100 % ; néanmoins, les travaux ont été réalisés et payés à 85 %.

La volonté de la municipalité est de maintenir un investissement élevé afin d'accompagner le développement démographique de la cité et l'activité économique.

Les investissements sont répartis sur les chapitres suivants :

CHAPITRE 20

Il concerne des études pour **52 021 €**.

CHAPITRE 204

Subventions d'équipements versées (participation caserne pompiers) pour **33 406 €**.

CHAPITRE 21

- Gros Équipements : **38 307 €** dont :
 - ✓ Tondeuse robot stade 9 900 € ;
 - ✓ Véhicule Fourgon Espaces Verts : 13 500 € ;
 - ✓ Matériel informatique, téléphonie : 5 570 € ;
 - ✓ Mobilier scolaire : 3 265 € ;
 - ✓ Autolaveuse La Parondelle : 9 360 €.

CHAPITRE 23 pour un total de **778 771 €**

- Travaux sur les bâtiments : 300 247 € ;
- Travaux d'aménagement de voirie : 388 608 € ;
- Travaux de voirie : 84 829 € ;
- Travaux sur le patrimoine : 5 087 €.

3) Liste de principaux programmes structurants ou gros achats réalisés ou engagés :

a) La Souterraine une cité citoyenne

La participation à la caserne des pompiers échelonnée de 2022 à 2042 est d'un montant de 33 405,90 € pour 2024.

La participation 2023, d'un montant de 33 626,82 €, a été amortie et neutralisée en 2024.

b) La Souterraine une cité solidaire

Réhabilitation de l'ancienne Caserne des Pompiers Rue Jean Jaurès :

Une étude de faisabilité de réhabilitation du bâtiment est en cours pour **19 044 € TTC**.

Les travaux pourraient être financés par de la DETR, de la DSIL éventuellement du fond friches

La commune de La Souterraine a lancé une étude de faisabilité pour reconvertir l'ancienne caserne des pompiers en bâtiment associatif. Sans que cette liste soit, d'une part exhaustive, et d'autre part, arrêtée, cela permettrait d'accueillir des écoles de danse, de boxe, de musique, du yoga, la philharmonie, le Conservatoire de musique.

Il est demandé de prévoir des sanitaires et vestiaires en nombre suffisant, le bâtiment devra avoir la capacité d'accueillir des personnes à mobilité réduite.

Un point de vigilance sera à apporter sur l'étanchéité du bâtiment.

Cette étude comprendra :

- Une estimation budgétaire des travaux (viabilité financière ; évaluation des coûts de rénovation, des frais de fonctionnement) ;
- Évaluation de l'état de la structure, des installations électriques, plomberie, isolation ;
- Un plan des façades ainsi qu'un plan sommaire du projet ;
- Planning prévisionnel de la phase étude et planning prévisionnel des travaux.

c) La Souterraine une cité attractive

Pré études pour la construction d'une cuisine centrale pour les Ecoles

Des études ont été menées auprès de bureaux d'études spécialisés pour presque 12 000 € qui ont débouché sur un marché public de Maîtrise d'œuvre en 2025.

d) La Souterraine une cité dynamique

Terrain de Padel

Deux terrains de Padel sur la zone de loisirs du Cheix sont en service depuis début septembre.

La collectivité a bénéficié de la subvention « Plan 5 000 terrains de sport de proximité ».

Construction de deux courts de padel complexe sportif du Cheix				
BESOINS HT		RESSOURCES		
	€		taux	€
Travaux	134 175,34	Agence nationale du sport	80%	107 340,27
		total subventions	80%	107 340,27
		autofinancement	20%	26 835,07
TOTAL	134 175,34	TOTAL		134 175,34
		remboursement FCTA en 2025	16,40%	4 402,02
		reste à charge collectivité		22 433,04

- Chaufferie bois

Les travaux se terminent ; le chantier est réceptionné. Le dossier administratif sera soldé en 2025.

BESOINS HT		RESSOURCES		
travaux	689 454,47 €	ADEME	44,95%	330 360,00 €
MOE	34 098,30 €	Etat DSIL	30,29%	158 721,57 €
bureau de contrôle	3 275,00 €	SDEC	4,76%	35 000,00 €
Coordination SPS	2 240,00 €	DETR		
Etude de sol	3 540,00 €			
diagnostic amiante	1 637,00 €	TOTAL SUBVENTIONS	71,30%	524 081,57 €
Publicité travaux	760,00 €	Autofinancement	28,70%	210 923,20 €
TOTAL	735 004,77 €	TOTAL		735 004,77 €
TVA 20 %	147 152,95 €	Compensation FCTVA	16,404%	144 833,82 €
opération TTC	882 917,72 €	Total Commune TTC	75,762%	668 915,39 €

Budget Eau HT

L'usine de neutralisation sera mise en fonctionnement au 1^{er} trimestre 2025.

Par convention, le SIAEP Basse Gartempe Sédelle en assurera la gestion.

Plan de financement définitif provisoire			
USINE NEUTRALISATION	TOTAL HT	part Commune	part SIAP
MO	21 675,00 €	10 837,50 €	10 837,50 €
Génie Civil	414 624,13 €	207 312,07 €	207 312,07 €
Equipements électroniques et électriques	367 530,00 €	183 765,00 €	183 765,00 €
Géotechnique	3 852,00 €	1 926,00 €	1 926,00 €
SPS	2 344,00 €	1 172,00 €	1 172,00 €
CT	3 575,00 €	1 787,50 €	1 787,50 €
travaux payé par la commune	813 600,13 €	406 800,07 €	406 800,07 €
subvention agence de l'eau notifiée 50%	406 800,07 €	203 400,03 €	203 400,03 €
subvention département notifiée 10%	81 360,01 €	40 680,01 €	40 680,01 €
remboursement SIAP	162 720,03 €		162 720,03 €
reste à charge communes	162 720,02 €		

- **Le schéma directeur**

Le dossier se termine en 2025.

Opération 47 500 €, RAR dépenses 17 050 € ; RAR recettes 37 260 € ;
Subvention agence de l'eau 70 % et subvention département 10 %

- **La sectorisation**

Le dossier se termine en 2025

Opération : 72 542 € ; RAR dépenses 72 542 € ; RAR recettes 55 960 € ;
Subvention agence de l'eau 70 % et subvention département 10 %

Budget assainissement HT

- Les travaux de la 2^{ème} phase de chemisage de la Sédelle sont en cours ;
- L'extension Rue du Lizou est terminée ; le prix de départ a été respecté : 22 832 € ;
- Canalisation Avenue Pompidou : 24 414 € ;
- Le renforcement de la lagune a été exécuté pour 43 608 € ;
- Du matériel a été remplacé à la Station d'épuration pour 17 089 €.

e) La dette

L'annuité (rétrospective) :

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts qui constituent une des charges de la section de fonctionnement et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour la collectivité.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Remboursement Intérêts	162	141	126	109	98	94	103
Remboursement Capital	747	677	633	620	573	553	573
Total Annuités en Milliers d'€	909	818	759	729	671	647	676
Capital restant dû au 31/12	5 164	4 838	4 705	4 585	4 512	4 558	4536

Pour le budget principal un nouvel emprunt de 550 000 € a été négocié en 2024 pour un taux de 3,37 % sur une durée de 15 ans, il a été versé en totalité le 27 décembre 2024.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Remboursement de la dette (annuité)/nombre d'Habitants	162.51	146.72	136.80	137.54	128.72	124,86	131,03
Nombre d'Habitants (source Insee)	5 575	5 553	5548	5 329	5 213	5 182	5 161

Au sortir de l'exercice 2024, le stock de la dette communale s'élève à **4 536 K.€**.

De plus, il convient de rappeler que la « toxicité » de l'encours est nulle tous budgets confondus. Notre capacité de désendettement est augmentée du fait de la baisse de l'épargne de gestion et la stabilité du capital restant dû à 13 ans et 6 mois. A noter qu'il n'y a plus de dettes sur le budget assainissement.

Etat de l'endettement par exercice (état des lieux) :

Budget principal :

Etat de l'endettement par exercice VILLE DE LA SOUTERRAINE

Date **06/02/2025**

Page **1**

Nature **Emprunt**

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2024	676 228,10	572 700,00	103 528,10	0,00	4 535 653,36
2025	688 804,90	583 617,92	105 186,98	0,00	3 952 035,44
2026	643 877,60	554 906,81	88 970,79	0,00	3 397 128,63
2027	622 891,33	549 582,18	73 309,15	0,00	2 847 546,45
2028	465 145,47	406 190,14	58 955,33	0,00	2 441 356,31
2029	402 495,58	351 741,15	50 754,43	0,00	2 089 615,16
2030	362 390,00	318 619,22	43 770,78	0,00	1 770 995,94

Budget eau :

Etat de l'endettement par exercice
SERVICE DES EAUX

Date **06/02/2025**

Page **1**

Nature **Emprunt**

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2024	41 996,53	27 210,44	14 786,09	0,00	464 163,09
2025	40 282,80	26 424,83	13 857,97	0,00	437 738,26
2026	39 564,02	26 477,07	13 086,95	0,00	411 261,19
2027	38 876,57	26 529,53	12 347,04	0,00	384 731,66
2028	38 189,15	26 582,42	11 606,73	0,00	358 149,24
2029	37 501,72	26 635,74	10 865,98	0,00	331 513,50
2030	36 814,29	26 689,48	10 124,81	0,00	304 824,02

Les résultats provisoires des comptes financiers uniques

a. Budget principal

		DEPENSES	RECETTES	résultat exercice
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	section de fonctionnement	7 205 020,31 € A	7 345 234,96 € I	140 214,65 € I-A
	section investissement	1 590 790,24 € B	1 875 126,86 € J	284 336,62 € J-B
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	report en fonctionnement (002)	C (si déficit)	225 707,68 € K (si excédent)	
	report en investissement (001)	544 470,71 € D (si déficit)	L (si excédent)	
RESTE A REALISER A REPORTER EN(N+1)	section investissement	225 111,00 € F	244 717,00 € M	19 606,00 € M-J
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	section de fonctionnement	G	N	312 081,33 € total à affecter
	section investissement	H	O	260 134,09 €
	section investissement	N	O	240 528,09 € besoin de financement

RESULTAT PROVISOIRE ANNÉE 2024			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2023	312 081,33 €	Résultat antérieur reporté 2023	- 544 470,71 €
Résultat de l'exercice 2024	140 214,65 €	Résultat de l'exercice 2024	284 336,62 €
<i>Solde d'exécution cumulé 2024</i>	452 295,98 €	<i>Solde d'exécution cumulé 001 reporté au BP 2025</i>	- 260 134,09 €
		Reste à réaliser 31.12.2024	
		Dépenses	225 111,00 €
		Recettes	244 717,00 €
		Solde	19 606,00 €
TOTAL A AFFECTER	452 295,98 €	BESOIN DE FINANCEMENT variation du FDR	- 240 528,09 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 240 528,09 €
(crédit au compte 1068 au BP 2024)
- 2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2025fonctionnement : 211 767,89 €
(ligne 002 - report à nouveau)

Budget assainissement

		DEPENSES	RECETTES	résultat exercice
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	section de fonctionnement	461 237,96 € A	552 700,14 € I	91 462,18 € I-A
	section investissement	212 818,54 € B	136 764,76 € J	-76 053,78 € J-B

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	report en fonctionnement (002)	C (si déficit)	290 454,15 € K (si excédent)	
	report en investissement (001)	D (si déficit)	357 726,19 € L (si excédent)	

RESTE A REALISER A REPORTER EN(N+1)	section investissement	143 708,00 € F	118 738,00 € M	-24 970,00 € M-J
---	------------------------	-------------------	-------------------	---------------------

SOLDE D'EXECUTION CUMULE	section de fonctionnement G	N	381 916,33 €	total à affecter
	section investissement H	- O	281 672,41 €	pas de besoin de financement

RESULTAT PROVISOIRE ANNÉE 2024

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2023	290 454,15 €	Résultat antérieur reporté 2023	357 726,19 €
Résultat de l'exercice 2024	91 462,18 €	Résultat de l'exercice 2024	- 76 053,78 €
Solde d'exécution cumulé 2024	381 916,33 €	Solde d'exécution cumulé (report au 001 2025)	281 672,41 €
		Reste à réaliser 31.12.2024	
		Dépenses	143 708,00 €
		Recettes	118 738,00 €
		Solde	- 24 970,00 €
TOTAL A AFFECTER	381 916,33 €	RÉSULTAT	256 702,41 €

Le maire propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit au compte 1068 au BP 2025)	0
2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2025 (ligne 002 - report à nouveau)	381 916,33 €

b. Budget eau

		DEPENSES	RECETTES	résultat exercice
REALISATIONS DE	section de fonctionnement	461 237,96 € A	552 700,14 € I	91 462,18 € I-A
	section investissement	212 818,54 € B	136 764,76 € J	-76 053,78 € J-B
REPORTS DE L'EXERCICE	report en fonctionnement (002)	C (si déficit)	290 454,15 € K (si excédent)	
	report en investissement	D (si déficit)	357 726,19 € L (si excédent)	
RESTE A REALISER A	section investissement	143 708,00 € F	118 738,00 € M	-24 970,00 € M-J
SOLDE D'EXECUTION	section de fonctionnement	G	N	381 916,33 € total à affecter
	section investissement	H -	O	281 672,41 € pas de besoin de

RESULTATS ANNÉE 2024

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2023	114 108,59 €	Résultat antérieur reporté 2023 -	323 823,38 €
Résultat de l'exercice 2024	103 429,80 €	Résultat de l'exercice 2024	156 530,21 €
Solde d'exécution cumulé	217 538,39 €	Solde d'exécution cumulé 001	- 167 293,17 €
		Reste à réaliser 31.12.2024	
		Dépenses	65 759,00 €
		Recettes	398 995,00 €
		Solde	333 236,00 €
TOTAL A AFFECTER	217 538,39 €	RÉSULTAT	165 942,83 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : - €
(crédit au compte 1068 au BP 2024)
- 2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2025 217 538,39 €
(ligne 002 - report à nouveau)

LES ORIENTATIONS POUR 2025

FUNCTIONNEMENT :

Au-delà de la préparation du budget primitif 2025, il s'agit d'établir une analyse prospective qui s'appuie nécessairement sur l'analyse rétrospective et intègre les données financières et les incidences légales connues à ce jour. Cette analyse prospective porte sur une période de 5 ans (2023 - 2029).

a) Prospective 2023 – 2029 des produits de fonctionnement : présenté en M57

		habitants	5182	5161	5155	5155	5155	5155	5155
		CA 2023	CFUA 2024	2025	2026	2027	2028	2029	
70	70 Produits des services	347	384	392	400	408	416	424	
73	73 Impôts et taxes	1 305	1 301	1 310	1 310	1 310	1 310	1 310	
73211	73211 attribution de compensation	1 310	1 310	1 310	1 310	1 310	1 310	1 310	
732221	732221 FPIC receveur	72	69	70	70	70	70	70	
014/739221	014/739221 FPIC donneur	77	78	70	70	70	70	70	
	pour info solde FPIC	- 5	- 9	-	-	-	-	-	
731	731 Fiscalité locale	3 695	3 830	3 874	3 938	4 004	4 069	4 136	
73111	73111 fiscalité taxe habitation + taxe foncière	3 517	3 657	3 719	3 782	3 847	3 912	3 979	
73123	73123 taxes additionnelles droits de mutation	147	138	138	138	138	138	138	
73154	73154 droits de place	16	21	17	18	19	19	19	
731	731 Autres	15	14						
74	74 Dotations et participations	1 103	1 115	1 148	1 153	1 157	1 162	1 166	
74111	74111 DGF	406	401	400	400	399	399	398	
741121	741121 DSR dotation de solidarité rurale	428	458	460	465	469	474	479	
741127	741127 DNP dotation nationale de péréquation	74	66	70	70	70	70	70	
744	744 FCTVA	4	6	5	6	6	6	6	
74833	74833 compensation exonération TH (état)	120	138	138	138	138	138	138	
74	74 autres	71	46	75	75	75	75	75	
75	75 Autres produits de gestion	463	473	480	475	481	486	492	
	RÉCETTES DE GESTION	6 913	7 103	7 574	7 276	7 359	7 443	7 528	
76	76 PRODUITS FINANCIERS								
77+78	77+78 PRODUITS EXCEPTIONNELS (dons, cessions)		2	9	9	9	9	9	
775+778	775+778 dont ventes (apparaît sur CFU) provisions débloquées								
	RÉCETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 913	7 105	7 583	7 285	7 368	7 452	7 537	

Dans un environnement national qui continue à être incertain, une crise énergétique qui impactent les charges générales, il convient de maintenir une vigilance accrue sur le niveau de l'épargne brute, qui constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. La préservation d'un niveau satisfaisant d'épargne doit être le fondement de la préparation de ce budget - et de ceux qui vont suivre – d'une part, afin d'assurer la couverture du remboursement de la dette en capital et d'autre part, de préserver le niveau d'investissement de la ville.

Cet objectif est contrarié par le sinistre survenu à l'Ecole Tristan l'Hermite.

Produits du domaine (70)

Il n'y a pas de changements de recettes attendus dans les produits pour une année normale où les équipements sont ouverts au public à leur maximum (cinéma et salle de formation).

Fiscalité (73)

- Hypothèse retenue en matière d'évolution des bases de fiscalité locale.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fait état d'une augmentation de 1,7 % pour 2025. Les bases 2025 ne sont pas encore connues pour calculer une estimation. On peut néanmoins envisager la somme de 3 700 000 € en partant sur les bases 2024 et des indications des services des impôts.

- Les orientations envisagées en matière de vote des taux

Il n'est pas envisagé d'augmenter les taux d'imposition de la commune de la taxe foncière bâtie et non bâtie.

Pour rappel en 2023, la taxe d'habitation sur les maisons principales n'existe plus. La taxe d'habitation est compensée par l'Etat aux communes.

Le taux sur la taxe d'habitation des résidences secondaires 2024 est à nouveau modifiable par les communes.

FPIC : les modalités de répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales sont révisées.

- L'attribution de compensation est fixée au montant de 1310 K € ;
- Les droits de mutations se stabilisent en 2024 avec 138 K €.

Dotations et participations (74)

Dotation globale de fonctionnement :

- Au vu du Projet de loi de finances 2025, la dotation forfaitaire devrait se stabiliser puisqu'il n'y aura plus d'écrêtement pour financer les autres dotations. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attendue devrait être proche de 922 000 €.

Autres Produits de Gestion (75)

- Les locations de nos bâtiments sont stables. Les recettes attendues sont sensiblement identiques. Les loyers sont révisés chaque année selon l'indice de révision dans le contrat.
- Le remboursement des primes d'assurances pour le sinistre de l'école Tristan l'Hermitte sera comptabilisé sur l'article 75 888 pour une prévision de 350 000 €

Prospective 2021 2028 des charges de fonctionnement :

	CA 2023	CFUA 2024	2025	2026	2027	2028	2029
011 011 charges à caractère général	1 847	2 070	2 245	2 120	2 145	2 171	2 197
012 012 Personnel	3 475	3 585	3 740	3 785	3 830	3 876	3 923
012 personnel	3 612	3 671	3 740	3 785	3 830	3 876	3 923
013/6419 Atténuation de charges remboursement arrêt maladie	137	86					
65 65 Autres charges de gestion courante	921	976	1 005	1 020	1 023	1 025	1 028
653... Indemnités élus (6531... 65372)	148	150	161	162	163	163	164
6553 service incendie	200	209	210	211	212	213	214
65541 voirie rurale compétence Evolis	27	71	60	60	60	60	60
657361 caisse des écoles	31	20	20	20	20	20	20
657362 CCAS	155	150	150	150	150	150	150
65748 subventions aux associations	257	283	267	280	280	280	280
65742 subventions aux commerces	49	45	50	50	50	50	50
droits utilisations (logiciels)	37	40	45	45	46	46	47
65... autres	17	8	42	42	42	42	42
DEPENSES DE GESTION	6 243	6 631	6 990	6 925	6 999	7 072	7 148
66 66 Charges financières intérêts	95	106	109	110	110	110	110
67 Charges exceptionnelles	-	2	5	5	5	5	
68 provisions effectuées	31	31	9	9	9	9	9
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 369	6 770	7 113	7 049	7 123	7 196	7 267

Notre prospective est une prévision établie à partir du budget primitif 2025.

Les charges de personnel 2025

Ce qu'il faut prévoir au budget 2025 en dehors des Effets du Glissement Vieillesse Technicité :

- Pérennisation de deux postes 20 H et 17 H hebdo pour le service affaires scolaires.
- Au 1^{er} janvier 2025 :
 - ✓ Augmentation de la part patronale CNRACL de 3 points portant le taux à 34,65 % ;
 - ✓ Augmentation du taux URSSAF maladie de 1 point ; soit un taux de 9.88 %.

Ces hausses augmentent les charges de personnel de 70 000 € sur une année pleine.

- Participation Protection Sociale Complémentaire volet prévoyance employeur de 12 à 24 € (+ 3 500 € environ) ;
- 1 départ à la retraite catégorie A avec un tuilage de quelques semaines catégorie B ;

- Seuls la maladie professionnelle et l'accident du travail seront encore assurés par une société au taux de 0,65 % soit une somme de 11 505 €.
Une provision de 30 000 € sera générée sur 6 ans pour remplacer l'assurance décès.
La dépense versée à l'assurance servira à payer les remplacements des absents.
- Absentéisme : 3 arrêts maladie longs en partie remplacés.

Les charges à caractère général 011

Elles sont nécessaires au bon fonctionnement des services, il s'agit des matériaux et matériel pour le travail des agents ; elles sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants (les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, des prix des contrats maintenance des bâtiments et des équipements, etc... L'objectif affiché sur ce poste reste d'arriver globalement à maîtriser les dépenses tout en tenant compte du niveau d'incompressibilité de certaines charges (chauffage et entretien des bâtiments et matériels).

Les prévisions énergétiques qui représentent une grande partie des charges à caractère général sont établies sur la base des consommations 2024 qui sont en hausse par rapport à 2023. Le mois d'octobre froid et pluvieux a obligé la mise en route des chaufferies 3 semaines plus tôt, l'amplitude de fonctionnement de l'éclairage public a été augmenté. L'année 2025 sera dans la continuité des économies d'énergie ; pour 2025, le prix de l'électricité baisse de 14 % pour les bâtiments mais il augmente de 14 % sur l'éclairage public.

Le prix du gaz est établi jusqu'au 30 juin 2026 (au mois de décembre 162 € MWh TTC).

Des choix politiques avec des produits plus respectueux de l'environnement, du désherbage mécanique, les fouilles archéologiques effectuées par l'Université de Tours nécessitent une participation aux frais de logistique de 5 000 €.

La municipalité souhaite dans sa politique sociale, ne pas répercuter la hausse des repas cantine pour les enfants ; le prix de revient de 4,79 € le repas sera revendu 3,25 € aux familles. Elle souhaite également maintenir la prise en charge des repas cantine par le financement de la caisse des écoles qui paye les repas gratuits.

Cantine scolaire			montant TTC	montant TTC
	repas	enfant	3,20 €	3,25 €
	repas	adulte	5,50 €	5,60 €
	repas	personnel AESH	3,45 €	3,50 €
	repas	aidant enfant vulnérable	gratuit	gratuit

Les tarifs des entrées cinéma ne sont pas modifiés.

Les tarifs réduits pour les personnes de plus de 65 ans sont étendus à toutes les séances.

Sinistre

Une partie des frais induits par l'incendie partiel de l'école Tristan l'Hermitte sera imputée sur le budget de fonctionnement. (Il s'agit notamment des fournitures et le petit matériel scolaires, des frais d'huissier, des frais d'expert d'assuré, des frais de gardiennage, nettoyage, d'étalement...) pour la somme de 60 000 € ; cela augmente le chapitre 011 de 60 000 €.

Les autres charges de gestion courante du chapitre 65 :

Les dépenses obligatoires sont modifiées ; le CCAS est partagé en deux entités CIAS et CCAS ; la subvention allouée au CCAS sera de 150 000 €.

Le service Départemental Incendie augmente sa contribution de 2,47 % pour l'année 2025, soit un montant de 214 140,93 €.

Les subventions aux associations et aux commerces sont maintenues.

Les frais financiers sont stabilisés avec la baisse de l'endettement et la hausse des taux des nouveaux emprunts.

Une ligne de trésorerie de 700 000 € va être contractée en 2025 pour permettre d'attendre le paiement des subventions des travaux d'investissement des 3 budgets le taux est de 2,99 %.

INVESTISSEMENT :

Compte tenu de la volonté de la municipalité de stabiliser la dette, il est proposé d'emprunter au maximum 500 000 €, ce qui permet de maintenir un niveau d'investissement acceptable, certains programmes étant largement subventionnés.

L'investissement 2025 est composé des restes à réaliser dépenses de 2024 et des nouveaux investissements votés au budget 2025.

Les restes à réaliser dépenses sont de 225 111 €.

Les investissements à voter se situent dans une fourchette de 900 000 € à 1 200 000 €. ; la municipalité priorise un maximum de projets subventionnés.

L'incendie de l'Ecole Tristan l'Hermite modifie les priorités des opérations prévues pour 2025.

- La somme de 350 000 € est inscrite au budget 2025 ; les travaux des parties détruites prendront en compte les améliorations techniques existantes ;
 - Le projet est reporté « aménagement d'une cuisine centrale pour les élèves de La Souterraine dans les locaux de « l'Ecole Tristan l'Hermite » ;
 - SSI (service sécurité incendie) dans les locaux de Traces de Pas) ;
 - Eclairage public ;
 - Aménagement de l'avenue Avenue du Pont Neuf sur 2 années ;
 - **Sécurisation des Ecoles et des bâtiments publics ;**
 - **Acquisition et rénovation immeuble 4 rue Saint Jacques (ancien magasin GRELAUD) ;**
 - La Commune achète à l'établissement public foncier l'immeuble cité ; des travaux de rénovation sont entrepris pour installer un magasin au rez-de-chaussée et un logement au premier étage. Le total de l'opération est prévu pour 167 000 € ;
 - Cet achat a été provisionné par la collectivité depuis 2020 à hauteur de 22 000 € par an afin de lisser la charge de l'acquisition (total provision à reprendre 88 000 €) ;
 - Divers matériels pour les services dont des véhicules, du matériel de reprographie pour les écoles maternelles, du matériel informatique...
-
- **Les participations des installations sur le territoire :**
 - Nouvelle Caserne des pompiers ;
 - Lotissement Creusalis au Cheix.
-
- **Budget Eau HT**

L'investissement 2025 concernera principalement la fin de l'opération construction de l'usine de neutralisation en reste à réaliser avec 48 708 €, la fin du schéma directeur avec 17 050 € de RAR, et la fin de sectorisation pour 10 419 €. Une extension du réseau est programmée rue René Gillet pour 12 000 €.

Avec l'Aménagement de l'avenue du Pont Neuf, les branchements des compteurs d'eau peuvent être repris.

Une somme sera prévue pour des travaux imprévus.

- **Budget Assainissement HT**

L'investissement 2025 sera constitué de la phase 2 des travaux de chemisage des réseaux secteur Sédelle estimé à 121 000 €.

Subvention agence de l'eau 70 % + subvention département 10 %.

Les travaux pour la mise en place d'un réseau séparatif au Bois Bimby sont inscrits au budget. Les travaux sont estimés à 275 000 € HT. Les demandes de subventions à l'AELB et au département

seront déposées dans le 1^{er} semestre. La consultation pour les travaux sera faite pour le mois de septembre.

Le matériel de la station d'épuration est changé quand les réparations ne sont plus possibles.

a) Les ressources d'investissement

Si nos niveaux d'épargne font l'objet d'une attention toute particulière, d'autres recettes d'investissement impactent sensiblement notre capacité de financement des équipements. L'ensemble de ces ressources viennent en effet minorer le besoin de financement des investissements.

- **Le FCTVA**

Il s'agit d'une restitution partielle de la TVA payée par les collectivités pour leurs dépenses d'investissement. Pour son calcul, sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) effectuées en année N-1 ; taux 16,404.

Il est à noter que certains travaux concernent des services qui sont assujettis à la TVA (Maison de l'Emploi et de la Formation, camping, etc...) et dont la récupération ne se fait pas via le FCTVA mais de façon non budgétaire et sur le même exercice.

La commune bénéficie de l'automatisation du FCTVA, ce qui ne modifie pas l'année de remboursement en N+1. Les données sont récupérées directement sur le site de la DGFIP, les sommes sont versées après la validation des comptes administratifs. La somme attendue en 2025 sur les travaux 2024 est de 150 000 €.

- **La dotation aux amortissements**

Cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) qui contribue à l'autofinancement et qui est tributaire du niveau d'équipement. Elle représente environ 275 K €.

Elle est minorée par les subventions amortissables de 27 K €.

- **La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Pour 2025, 3 dossiers ont été déposés :

- ✓ SSI Traces de Pas ;
- ✓ Enfouissement des réseaux d'Eclairage Public ;
- ✓ Aménagement de l'Avenue du Pont Neuf ;
- ✓ Un dossier spécial sera élaboré dans l'année dès que les travaux seront chiffrés.

- **La Dotation de soutien à l'investissement local DSIL**

- SSI Traces de Pas ;
- Avenue du Pont Neuf.

- **Les fonds verts :**

C'est un dispositif qui est mis en place pour accélérer la transition écologique dans les territoires porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Les taux de subvention varieront de 20 à 80 %. Les dossiers sont à déposer jusqu'en 2027.

- Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ;
- Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public ;
- Renaturation des villes (dossier jusqu'en 2028).

- **Le fond territorial climat vient d'être créé.**

- **Le Boost'Comm'Une financé par le département pour une somme maximum de 100 000 €.**
Il sera utilisé sur un ou plusieurs projets jusqu'en 2026.

- **FIPD : sécurisation intrusion et sécurisation vidéo dans les 3 écoles et sur la place du Marché.**

La fiscalité d'urbanisme : la taxe d'aménagement

En 2025, le produit attendu est de 5 000 €.

Pour rappel, cette taxe, dont le taux communal s'élève à 1,5 % (+ 2,5 % pour le taux départemental), est destinée au financement des équipements publics générés par l'urbanisation.

- Le produit des cessions

Plusieurs ventes sont prévues en 2025 :

- Vente du terrain pour le projet immobilier de Creusalis ;
- Vente du bâtiment jouxtant « La terre du Milieu » ;
- Vente du terrain à Barneige.

PROSPECTIVE : MAQUETTES SYNTHETIQUES BUDGETS 2025

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2025

		INVESTISSEMENT			
DEPENSES		2 427	RECETTES		2 427
opérations réelles		2 285	opérations réelles		1 552
01	déficit d'exécution	454	01	excédent d'exécution	
			1068	affectation en réserve	241
16	remboursement capital	585	10222	FCTVA	150
165		1	10226	Taxe aménagement	5
20 21 23	acquisitions et travaux nouveaux	894	13	subventions d'investissement et d'équipements	281
	RAR	225	13	RAR	245
204	subventions d'équipements versées	76	16	emprunt nécessaire à l'équilibre	500
			16	RAR	
238	constitution avances sur marché	50	165	remboursement caution	-
26			024	produits des cessions au CA	80
27			238	constitution avances sur marché	50
Opérations d'ordres		92	Opérations d'ordres		825
040	travaux en régie	27	021	prélèvement	550
040	subventions amortissables	32	040/28	amortissement immobilisations	275
040/4818	charges à étaler		040/4818	charges à étaler	
040/198	neutra subv	33	040/21	sortie du patrimoine	
040/192	différence sur immob (- value)		040/192	différence sur immob (+ value)	
041	opérations patrimoniales	50	041	opérations patrimoniales	50

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		8 016	RECETTES		8 016
opérations réelles		7 191	opérations réelles		7 712
011	charges à caractères générales	2 249	70	produits du domaine	400
012	charges de personnel	3 740	013	atténuations de charges de personnel	30
014	FPIC	79	73	impôts et taxes	1 375
			731	Fiscalité locale	3 870
65	autres charges de gestion	1 000	74	dotations et subventions	1 085
<i>dont</i>	<i>contingent incendie</i>		75	autres produits de gestion	850
	<i>voirie rurale</i>				
	<i>caisse des écoles</i>				
	<i>CCAS</i>				
	<i>subv associations/ loyer commerces</i>				
66	charges financières	109	76	produits financiers	
67	charges exceptionnelles	5	77	produits exceptionnels	9
68	provisions	9			
			78	reprises sur provisions	93
opérations d'ordre		825	opérations d'ordre		92
023	virement à la section investissement	550	042/722	travaux en régie	27
042/675 6761	différence sur immob (+ value) et sortie du patrimoine		042/7761	différence sur immob (- value)	
042/6811	dotations aux amort immobilisation	275	042/777	subventions investissement amorties	32
042/6812	charges à répartir		042/77681	neutra amort subv	33

RESULTAT REPORTE 002

212

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2025

INVESTISSEMENT

DEPENSES		929	RECETTES		929
opérations réelles		854	opérations réelles		514
1	déficit d'exécution	-	01	excédent d'exécution	282
20	dépenses imprévues	-	1068	affectation en réserve	-
16	remboursement capital	-	10222	FCTVA	
165			10226	Taxe aménagement	
20 21 23	acquisitions et travaux nouveaux	660	13	subventions d'investissement et d'équipements	63
	RAR	144	13	RAR	119
204	subventions d'équipements versées		16	emprunt nécessaire à l'équilibre	
				RAR	
238	avances sur marché	50	165	remboursement caution	
26			24	produits des cessions au CA	
27			238	avances sur marché	50
Opérations d'ordres		25	Opérations d'ordres		365
40	travaux en régie		21	prélèvement	227
40	subventions amortissables	25	040/28	amortissement immobilisations	138
040/4818	charges à étaler		040/4818	charges à étaler	
			040/21	sortie du patrimoine	
040/192	différence sur immob (- value)		040/192	différence sur immob (+ value)	
041	opérations patrimoniales	50	041	opérations patrimoniales	50

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		827	RECETTES		827
opérations réelles		462	opérations réelles		420
011	charges à caractères générales	310	70	produits du domaine	400
012	charges de personnel	130	13	atténuations de charges de personnel	
014	dégrèvement jeunes agriculteurs		73	impôts et taxes	
022	dépenses imprévues		74	dotations et subventions	
65	autres charges de gestion	7	75	autres produits de gestion	20
66	charges financières	10	76	produits financiers	
67	charges exceptionnelles	5	77	produits exceptionnels	
68	provisions		dont	vente (775)	
			78	reprises sur provisions	
opérations d'ordre		365	opérations d'ordre		25
023	virement à la section investissement	227	042/722	travaux en régie	
042/675 6761	différence sur immob (+ value) et sortie du			différence sur immob (- value)	
042/6811	dotations aux amort immobilisations	138	042/777	subventions investissement amorties	25
042/6812	charges à répartir				

RESULTAT REPORTE (002)

382

BUDGET PRIMITIF EAU 2025

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		967	RECETTES		967
opérations réelles		960	opérations réelles		667
01	déficit d'exécution	167	01	excédent d'exécution	218
020	dépenses imprévues	-	1068	affectation en réserve	-
16	remboursement capital	30	10222	FCTVA	
165			10226	Taxe aménagement	
20 21 23	acquisitions et travaux nouveaux	647	13	subventions d'investissement et d'équipements	
	RAR	66	13	RAR	399
204	subventions d'équipements versées		16	emprunt nécessaire à l'équilibre	
				RAR	
238	avances sur marché	50	165	remboursement caution	
26			024	produits des cessions au CA	
27			238	remboursement avances sur marché	50
Opérations d'ordres		7	Opérations d'ordres		250
040	travaux en régie		021	prélèvement	200
040	subventions amortissables	7	040/28	amortissement immobilisations	50
040/4818	charges à étaler		040/4818	charges à étaler	
			040/21	sortie du patrimoine	
040/192	différence sur immob (- value)		040/192	différence sur immob (+ value)	
041	opérations patrimoniales	50	041	opérations patrimoniales	50
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		345	RECETTES		345
opérations réelles		95	opérations réelles		120
011	charges à caractères générales	58	70	produits du domaine	-
012	charges de personnel	16	013	atténuations de charges de personnel	
014	dégrèvement jeunes agriculteurs		73	impôts et taxes	
022	dépenses imprévues	2	74	dotations et subventions	
65	autres charges de gestion	2	75	autres produits de gestion	120
66	charges financières	16	76	produits financiers	
67	charges exceptionnelles	1	77	produits exceptionnels	
68	provisions		dont	vente (775)	
			78	reprises sur provisions	
opérations d'ordre		250	opérations d'ordre		7
023	virement à la section investisse	200	042/722	travaux en régie	
042/675 6761	différence sur immob (+ value) et sortie du patrimoine		042/7761	différence sur immob (- value)	
042/6811	dotations aux amort immobilisa	50	042/777	subventions investissement amorf	7
042/6812	charges à répartir				
RESULTAT REPORTE (002)					218

